

**Université Pierre Mendès France**

**U. F. R. Economie – Stratégies – Entreprise**

**Master 2 Economie Internationale et Globalisation**

**Spécialité Recherche Economie et Politiques Internationales**

|  |
|--|
| <p><b>Instrumentes économiques pour l'environnement :</b><br/><b>le cas du changement climatique</b></p> |
|--|

En s'engageant sur des objectifs climatiques ambitieux, l'Europe met-elle en risque sa compétitivité économique ?

## INTRODUCTION

Au lendemain des négociations de Kyoto, les craintes de voir surgir de nouveaux freins à la croissance des grands groupes européens se multiplient. Alors que d'autres régions du monde ne semblent pas enclintes à un engagement rapide dans la lutte contre le changement climatique, l'Europe affiche une ferme volonté d'intervention. En alourdissant les coûts de production, les taxes sur les émissions de gaz carbonique risquent « d'asphyxier » les grandes industries européennes en portant préjudice à leur compétitivité.

L'inaction face au changement climatique est très coûteuse. La marge de manoeuvre pour une lutte économiquement efficace pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est donc importante. Les objectifs ambitieux affichés par l'Europe (par exemple la stabilisation des concentrations à 450 ppm d'équivalent CO<sub>2</sub>) appellent à un important changement structurel qui implique l'accroissement de coûts et de risques que devra supporter et gérer l'économie européenne. L'efficacité de la lutte contre le changement climatique dépend d'une combinaison optimale des différents instruments économiques (taxe, permis d'émission) selon les secteurs d'activités (à pollution concentrée ou diffuse). Les coûts d'un changement de norme et de mentalité supportés par certains secteurs peuvent être compensés par le développement ou l'émergence de nouveaux secteurs. Le progrès technologique joue un rôle essentiel. D'une part il accroît l'efficacité énergétique, de l'autre il génère l'émergence de nouveaux secteurs d'activités. Les innovations sont et doivent continuer d'être soutenues par les autorités publiques pour qui il s'agit de faire accepter l'idée que l'action face au changement climatique est économiquement rationnelle.

La première partie décrit les objectifs et la méthode utilisée par l'Europe en matière d'atténuation du changement climatique. Les arguments qui expliquent la limitation de l'émission des gaz à effet de serre peut être économiquement efficace seront présentés dans la seconde partie.

## **LES OBJECTIFS ET LA METHODE DE L'EUROPE**

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour une stabilisation de la concentration atmosphérique en CO<sub>2</sub> à 450 ppm, la croissance de la température s'établirait dans une fourchette comprise entre 1,5 et 3,9°C. Le 6ème Programme d'Action pour l'environnement, publié en 2002, a ainsi annoncé un objectif de stabilisation de l'augmentation des températures moyennes mondiales de 2°C. Toutefois l'Europe juge précoce d'afficher un objectif de long terme chiffré en terme de réduction des émissions de carbone. Cela n'empêche pas différents pays européens de se fixer des objectifs précis : réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 pour le Royaume-Uni, réduction de 30 à 40 % des émissions de GES pour l'Allemagne d'ici 2030 et une division par quatre des émissions de GES de la France à l'horizon 2050<sup>1</sup>.

Les initiatives en matière d'atténuation du changement climatique, qui reposent sur deux axes principaux que sont le changement technologique et le changement de comportement, s'articulent selon deux approches : une approche verticale (selon les secteurs concernés : industrie, transports, bâtiment, agriculture,..) et une approche transversale (ensemble des secteurs). La méthode européenne repose sur deux formes d'intervention que sont la force du marché et la réglementation des comportements. Réduire les émissions de GES implique un profond changement économique structurel. Il faut en effet guider le système de production actuel vers un système sobre en carbone. Cette transition est facilement envisageable pour le secteur tertiaire mais pose d'avantage de problèmes dans le domaine de l'industrie où la consommation d'énergie est plus importante et dont la modification du fonctionnement nécessite de considérables volumes d'investissement en infrastructure et en R&D. Une panoplie de mesures d'incitation et de soutien a été élaborée. Le premier impératif est d'augmenter l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, en particulier dans l'habitat et l'industrie. Il est également nécessaire de transformer les modes de production d'énergie (substitution du charbon par le gaz naturel, énergie renouvelable, biocarburants, etc..). Les pays européens doivent limiter voir supprimer l'utilisation des combustibles fossiles, il convient donc en premier lieu de supprimer les subventions perçues pour leur utilisation. Les autorités publiques ont aussi un grand rôle à jouer dans l'incitation à l'intensification de la R&D dans les nouvelles technologies (pour l'énergie, les transports, l'industrie, l'habitat). Leur rôle qu'elles ont à jouer est aussi crucial en matière de changement des mentalités. Les campagnes de sensibilisation vont s'intensifier car producteurs et consommateurs

---

<sup>1</sup> Rapport du Groupe de travail « Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050 » (2006), Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, août.

doivent évoluer communément. Les mesures sont appliquées progressivement afin d'optimiser la transition des ménages et des entreprises vers un nouvel environnement économique.

Pour limiter à court terme l'émission de GES, le principe consiste à fixer un prix au polluant. Ce principe se décline en deux méthodes : la taxe et les quotas. Ces instruments ont des avantages et des inconvénients asymétriques. Les quotas ont l'avantage de fixer une quantité de GES à émettre mais le prix de ces quotas est inconnu. Inversement le montant des taxes sont connues (car dépendent du volume des émissions) mais ce système ne permet pas de limiter la quantité d'émission. On ne peut appliquer le même système aux entreprises à pollution concentrée (industrie) aux entreprises à pollution diffuse (bâtiment, transport). Aucune de ces deux méthodes n'est optimale, chacune est adaptée en fonction de la nature, de la taille des secteurs et en fonction de la dépendance de ceux-ci à l'énergie fossile. Bien que l'Europe préfère le recours aux subventions au recours aux taxes, l'efficacité de la méthode européenne repose sur une combinaison optimale des deux méthodes.

## **UNE ACTION ECONOMIQUEMENT RATIONNELLE**

« Le coût de l'inaction est élevé, celui d'une action ambitieuse est abordable »<sup>2</sup>. Le changement de comportement est urgent. Retarder la mise en place des mesures n'aura pour seule conséquence un renforcement de la sévérité des futures mesures. Si les émissions de GES sont pas modérées, les impacts sur la qualité de vie, de travail, la production agricole, les conditions climatiques, et plus généralement sur la santé et l'avenir des êtres vivants sur la Terre seront désastreux. Il est bien sûr essentiel de peser l'ampleur des conséquences et des coûts de l'inaction avant de s'interroger sur l'efficacité économique de la lutte contre la pollution. Etant donnée l'importance de ces coûts à venir, on distingue clairement qu'il existe une marge significative pour la mise en place de nouvelles formes d'organisation de la production et la consommation, même coûteuses à court terme.

Les enjeux climatiques ne relèvent plus des seules politiques environnementales. L'Europe s'inscrit dans un large processus de transformation de l'économie. La modification du *business model* et une nouvelle révolution industrielle reposent sur un progrès technologique très coûteux à court terme. Mais les importants fonds mobilisés pour stimuler le développement de nouvelles technologies ne sont pas stériles. Au contraire, ils offrent d'importantes perspectives de croissance

---

<sup>2</sup> Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel « Environnement et Compétitivité mondiale (2008), « Ordre du jour et Note de réflexion », 28 et 29 avril, p. 16.

économique. Bien que les secteurs très polluants soient affectés temporairement par les nouvelles mesures, cet effet négatif sera compensé dans d'autres secteurs. L'utilisation d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies favorise le surcroît de développement local et l'emploi. Ces derniers représentent des facteurs de compétitivité importants sur le long terme. C'est notamment grâce à l'émergence de nouveaux secteurs d'activités que les coûts vont être amortis globalement. Par ailleurs, dans une économie mondiale dont les perturbations tendent à s'amplifier et à se prolonger, l'indépendance en matière d'énergie et de matière première est un atout essentiel.

Les gouvernements peuvent compenser ou atténuer les possibles répercussions des politiques relatives au changement climatique sur la compétitivité. En premier lieu, une annonce précoce des futures mesures facilite la transition des entreprises qui peuvent réduire leur coût d'adaptation. Ensuite, il convient de concerter l'ensemble des secteurs d'activités. Par ailleurs l'harmonisation des stratégies nationales des pays européens permet de gagner en efficacité et de réduire les coûts. Les enjeux climatiques ne relèvent plus des seules politiques environnementales. L'Europe affiche ainsi une volonté de transformation globale qui intègre de larges projets de politique industrielles ou sectorielles.

Il existe un certain nombre d'avantages connexes au niveau local à la réduction de l'émission des GES : la réduction de la pollution d'air et de l'eau engendre une progression de la propreté des villes et donc des conditions de vie, l'amélioration de la sécurité énergétique renforce d'indépendance géoéconomique.

Un autre élément qui nourrit le scepticisme à l'égard de la rationalité économique des mesures d'atténuation du changement climatique est la probable « fuite de carbone connue », qui appartient au phénomène de *haven pollution*. La progression des coûts de production pour les industries polluantes les inciterait à se délocaliser dans des pays sans politique climatique rigoureuse. Ainsi les émissions de carbone ne seraient pas réduites mais spatialement transférées. Pour éviter ce phénomène les décideurs publics européens doivent d'une part posséder un ensemble d'outils d'analyse pertinents et d'autre part inciter les autres régions du monde à s'engager rapidement dans des processus similaires au sien. Il est clair que la coordination internationale des actions est indispensable à l'efficacité de celles-ci tout comme à la réduction de leur coût. L'Europe prend donc des risques mais il est nécessaire qu'une région puissante économiquement et politiquement prenne cette initiative pour inciter les autres à la rejoindre. L'Europe doit générer un effet de domino. Cette semaine, l'OCDE a organisé Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel. A cette occasion l'organisation a été rappelé

combien l'efficacité économique de l'atténuation du changement climatique reposait sur de la coordination internationale. Les ministres ont été appelés à chercher des possibilités de synergies. Par ailleurs, les nouvelles règles doivent être articulées sur celles qui régissent le commerce international. La réduction des émissions de GES doit donc s'inscrire dans tous les domaines d'activités. Il s'agit d'un projet environnemental qui ne peut être dissocié des sphères économique, politique et sociétale.

## **CONCLUSION**

De nombreux exemples montrent que les politiques et les préférences nationales constituent une explication majeure à l'échec des négociations internationales en terme de « développement » [Voituriez T., 2007]. La configuration de l'Union Européenne, déjà ancrée dans un processus d'intégration et de coordination économique, bien qu'elle soit vierge d'une politique énergétique commune, rend donc optimistes les perspectives en matière de lutte contre le changement climatique.

Le marché de permis d'émission négociable pour les grandes industries et le secteur électrique devrait se développer et convaincre rapidement les autres régions du monde de son efficacité. Une compatibilité entre ambition raisonnable en matière d'objectif climatique et efficacité économique est possible. Reste à savoir si les problèmes en termes d'équité (redistribution de la taxe) et de coordination internationale pourront être résolus.

## **BIBLIOGRAPHIE**

CRIQUI Patrick (2007), « Quels leviers pour gérer les biens publics ». <http://x-environnement.org/jr/JR07/10criqui.htm>.

CRIQUI Patrick (2007), « Energie : vers l'Europe des projets ? », Telos, 21 mars. [http://telos-eu.com/fr/article/energie\\_vers\\_leurope\\_des\\_projets](http://telos-eu.com/fr/article/energie_vers_leurope_des_projets)

CRIQUI Patrick (2007), « Quelle politique carbone de la France et de l'Europe pour limiter l'effet de serre ? », interview accordée à Patrice HERNU, La lettre de la planète bleue, avril.

CRIQUI Patrick (2007), « Gaz à effet de serre : ne cédon pas sur les objectifs », La Tribune, 19 octobre.

Rapport du Groupe de travail « Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050 » (2006), Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, août.

Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel « Environnement et Compétitivité mondiale (2008), « Cadre d'action de l'OCDE pour des politiques de l'environnement efficaces et efficientes », 28 et 29 avril.

Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel « Environnement et Compétitivité mondiale (2008), « Ordre du jour et Note de réflexion », 28 et 29 avril.

Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel « Environnement et Compétitivité mondiale (2008), « Résumé des Présidents », 28 et 29 avril, Paris

SYROTA Jean et *alii.* (2007), « Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050, Rapport de Synthèse », Centre d'analyse stratégique, 25 septembre.

VOITURIEZ Tancrede (2007), « Pourquoi le “développement” a piégé l'OMC », Synthèse de l'IDDRI, n°3/2007, Paris.

## **WEBOGRAPHIE**

<http://www.iddri.org/>

<http://patrick-criqui.blogspot.com/>

<http://www.oecd.org/>

<http://www.telos-eu.com/>

<http://www.x-environnement.org/>

<http://www.latribune.fr/>